



Pension alimentaire, abandon de famille et enfant majeur

Par **Mag73**, le **04/06/2016** à **22:12**

Bonsoir,

Voici le cas : couple divorcé depuis 16 ans. Le jugement prévoit le versement d'une pension alimentaire pour l'enfant alors âgé de 2 ans.

Aujourd'hui l'enfant est majeur et vit pour quelques mois encore chez sa mère.

Le père se soustrait à ses obligations et a cessé tout versement depuis 2 mois. Il a quitté son emploi et a déménagé, sans laisser de coordonnées.

L'enfant de 18 ans souhaiterait déposer une plainte pour abandon de famille (la mère refuse de le faire par peur de représailles).

L'enfant peut-il déposer cette plainte? comment faire pour qu'ensuite la pension lui soit versée directement, une fois le père retrouvé?

En vous remerciant de vos précieux conseils.

Par **cocotte1003**, le **05/06/2016** à **05:55**

Bonjour, pour l'instant vous ne pouvez rien faire puisque la pension est due à votre mère. Si vous voulez la percevoir il faut saisir le JAF mais cela va prendre plusieurs mois. Pour l'instant, il faut qu'elle voit avec la CAF pour le paiement de la pension, cordialement